**Dossier PAEC**

Les opérateurs souhaitant déposer un nouveau PAEC devront faire figurer dans leur dossier les informations suivantes :

Partie 1 : Présentation du porteur de projet

\*Présentation succincte de la structure ou des structures *(si plusieurs structures impliquées, une convention de partenariat devra être fournie lors du dépôt du dossier).*

\*Moyens humains.

Partie 2 : Délimitation et justification du périmètre du PAEC

\*Présentation du territoire

* Périmètre et cartographie du territoire (NB : **fichier SIG à fournir avec le dossier**)
* Diagnostic territorial agricole et environnemental : problématiques environnementales, pratiques agricoles habituelles sur le territoire, pratiques à risques, évolutions envisageables des pratiques...
* Justification du choix du catalogue de MAEC pour répondre aux enjeux du territoire.

\*Bilan des actions déjà conduites sur le territoire – *Si le PAEC existait en 2015-2022.*